



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Paris, le 11/02/2020

**Direction générale  
de la recherche  
et de l'innovation**

**Service de l'innovation,  
du transfert de technologie  
et de l'action régionale**

Département des politiques  
d'incitation à la R&D

1 rue Descartes  
75231 Paris Cedex 05

[www.recherche.gouv.fr](http://www.recherche.gouv.fr)

**DÉCISION D'AGRÈMENT**  
**(Dépenses de recherche)**

La Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation,

Vu l'article 244 quater B du code général des impôts,

Vu la demande présentée par l'organisme,

Décide d'accorder l'agrément prévu au II d bis de l'article 244 quater B du code général des impôts pour les organismes de recherche privés, à :

**CENTRE DE RESSOURCES  
TECHNOLOGIQUES EN CHIMIE**  
7219Z SENEFE - BELGIQUE

Cet agrément est accordé au titre des années : **2020,2021,2022,2023,2024**.

Le renouvellement de cet agrément se fera sur demande expresse, avant le terme de la dernière année.

Pour la Ministre et par délégation

La cheffe du département des  
politiques d'incitation à la recherche et  
au développement

**Christine COSTES**